



Déclaration liminaire CHSCT du 05 novembre 2020

La situation sanitaire est désormais extrêmement tendue en Haute-Loire. Personne ne pouvait deviner à l'avance où nous en serions aujourd'hui. Cependant nous étions prévenus de l'éventualité d'une telle situation.

Pour y faire face, des masques*, du gel hydro-alcoolique et du matériel informatique ont été commandés en avance. Pour le matériel informatique : nous ne doutons pas que la direction départementale ait essayé de récupérer ce qu'elle pouvait. Mais c'est un constat sans appel : le nombre d'ordinateurs est insuffisant. Il ne permet pas de généraliser le télétravail comme le demande Bercy.

Ainsi dans un contexte sanitaire très dégradé les agents sont encore nombreux à se rendre sur leur lieu de travail. Prenons l'exemple des parkings du centre de Terrasson : ils sont pleins. C'est scandaleux ! Nous notons une fois de plus que Bercy n'assume plus ses responsabilités vis-à-vis des agents et ne donne pas les moyens aux services déconcentrés de travailler en toute sécurité.

Dans un même temps, et c'est un comble, le NRP et son cortège de restructurations suit son cours. Comment peut-on parler de respect des agents et des conditions de travail dans une telle situation ? Sachant que le dialogue social est de plus en plus étouffé. C'est honteux !

Face à tout ça, l'ambiance est désastreuse dans les services et la détresse est immense. Le moral est au plus bas. Le peu de discussion qu'il nous reste (à nous les gents) consiste à échanger pour parler de notre mal-être et faire part de notre colère. La CGT demande fermement un arrêt immédiat des réformes en cours ainsi qu'une reprise du dialogue social dans des conditions normales.

Nous estimons que la crise sanitaire a mis en avant un fait connu de tous mais négligé par certains : les CHSCT jouent un rôle important au sein de notre administration. C'est pour cela que la CGT continuera de défendre haut et fort le maintien en l'état de cette instance paritaire après 2022.

*, S'il fallait trouver un exemple d'incompétence ou d'irresponsabilité de nos gouvernants depuis le début de cette pandémie, l'histoire chaotique du masque en est une caricature.

Acte 1 : Au début le port du masque ne sert à rien, voir l'intervention médiatique et clownesque de la porte-parole du gouvernement qui déclame son inutilité haut et fort lors d'un de ses sketches.

A l'époque la **CGT**, dont la section locale, exigeait avec force, lors des **Points d'Informations Audio (PIA)** cette possibilité, avec le port des gants.

Acte 2 : Il faut porter le masque...sauf les enfants et les ados...pour eux c'est inutile, car il ne développent pas de maladie (la CGT fait remarquer qu'ils peuvent quand même la transmettre aux parents et surtout aux grands parents ou aux personnes fragiles).

Acte 3 : **TOUT** le monde **DOIT** avoir le masque, enfants compris dès 6 ans !!!

Petit rappel : La **CGT** locale a toujours revendiqué la possibilité de porter le masque pour toutes celles et ceux qui le demandaient. Lors d'un **PIA**, elle s'est même faite traitée de « *polémiqueuse* !!! »

Elle a proposé, au dernier **CDAS** (24/09/2020), un masque plus pérenne et surtout plus facile à supporter sur la durée. Elle demande où en est cette revendication traitée par le **Secrétariat Général (SG)**.

Déclaration liminaire CHSCT 43 – 05/11/2020

A noter : Dernièrement une boîte de masques avait été distribuée dans les services. Malheureusement il y avait un risque d'allergies, donc interdiction de les utiliser. Rapidement une nouvelle distribution est faite.

Des collègues, et moi-même, avons été interpellés par les mentions écrites sur la boîte de 50 masques. La **CGT FIP 43** en profite pour en demander des explications.

En effet y figure la provenance. Il semblerait que ces masques ont été fabriqués en Chine, dans la province d'Hubei berceau de la Covid 19 et dans une de ses villes qui fut des plus infectées par ce virus Xianto City !!!

Dans cette période des plus délicates en termes sanitaires, mais aussi économique que dire de ce qui peut être ressenti comme de nouveaux dérapages.

— Masques dangereux retirés = gabegie

Masques venant de Chine, choquant, car nos entreprises produisent ce genre de produit de bien meilleure qualité en plus. Elles ont été encouragées lors de la première vague à produire rapidement pour à l'arrivée se retrouver avec des stocks qui les ont, pour certaines, conduit à la fermeture. De plus on assiste à une distribution tous azimuts d'argent public, le plus souvent sans garanties d'ailleurs. Ne serait-il pas plus judicieux de payer, même un peu plus cher, est de produire français pour les français.

La CGT FIP 43 dénonce fermement ces nouveaux dérapages.

Avant de voter le PV :

La CGTFIP 43 remercie la DDFIP de pouvoir tenir ces réunions en présentiel/mixte en respectant toutes les règles sanitaires imposées par la pandémie actuelle, cela permet de meilleurs échanges.

Juste une précision : aujourd'hui nous nous réunissons, ici, à la direction dans une salle qui ne permet que 8 présents. Si des réunions, comme le prochain CTL génèrent plus de participants, comme en septembre dernier lors des CHSCT, CDAS et CTL, la CGT FIP 43 ne doute pas que nous nous réunissions à la salle polyvalente rue A. Terrasson où l'on peut être au moins 16 participants en présentiel.

La CGT FIP 43 tient à souligner l'excellent travail du Docteur Guillaume dans cette période particulièrement difficile. Avec des moyens très limités elle arrive à assurer l'essentiel auprès de trop nombreux agents victimes de la pandémie.

Suite intervention DDFIP sur NRP :

La CGT FIP 43 dénonce fermement les propos* tenus par le Directeur Général (DG), lors de la conférence Audio du 29/10/2020 avec les représentants nationaux des OS.

Extrait :

***Concernant les réformes et le NRP, comme toutes les missions doivent se poursuivre, aucune raison de suspendre les réformes.**

J'estime que les agents ont largement exprimé déjà leur désaccord et que donc la démocratie sociale a été respectée. Et de toute façon contrairement à avant le 1er confinement, la DG est dans la phase de mise en œuvre !

Cette réponse indigne dans une démocratie qui se respecte mérite de rappeler à ce trop cher DG, déjà coupable d'avoir éradiqué la présence physique des Douanes sur la majorité du territoire national, qu'à la fin des années 2000, France Télécom a mené une politique de management par la terreur, qui a été dramatique pour de trop nombreux salariés de cette entreprise publique. Extrait de notre déclaration liminaire du CTL du 16/01/2020 :

La **CGT FIP 43**, depuis très longtemps, attire l'attention sur les dangers d'un libéralisme dépourvu de toute humanité, pour soi-disant vivre avec son temps en glorifiant **dame numérique**, une déesse moderne présentée comme une assurance tout risque pour nous assurer un avenir prospère. Les exemples malheureux de **France Télécom** et de la **Poste**, pour ne citer que les plus connus, démontrent pourtant la réalité des choses.

Prenons l'exemple de **France Télécom**. Le 20 décembre 2019 ses anciens dirigeants, dont l'ex-PDG Didier Lombard, ont été condamnés à Paris pour « harcèlement moral », dans un procès inédit qui s'est tenu dix ans après plusieurs suicides de salariés.

L'entreprise est condamnée à l'amende maximale de 75.000 euros. Les anciens dirigeants, l'ex-PDG, l'ex-numéro 2 et l'ex-DRH, ont eux été condamnés à un an de prison dont huit mois avec sursis et 15.000 euros d'amende, pour avoir mis en place une politique de réduction des effectifs « jusqu'au boutiste » sur la période 2007-2008.

De son côté, **Orange** dit qu'il ne fera pas appel de la condamnation de **France Télécom** pour harcèlement moral, reconnaissant de fait sa faute grave.

Un management par la terreur avait été mis en place sous forme de harcèlement moral institutionnel qui se serait propagé du sommet à l'ensemble de l'entreprise. Il leur était reproché d'avoir mis en place une politique d'entreprise visant à déstabiliser les salariés et à créer un climat professionnel anxiogène.

Exactement comme cela se passe depuis juin 2019 à la DGFIP.

Pour information le délit de harcèlement moral est défini dans le code pénal comme « des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail ».

Exactement comme cela se passe depuis juin 2019 à la DGFIP.

Toutes et tous les acteurs de cette dérive doivent avoir conscience que leurs méthodes vont dégrader les conditions de travail. Lors des derniers Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (**CHSCT43**), tous les spécialistes, Inspecteur Hygiène et Sécurité, Médecin de prévention et Assistante Sociale ont souligné fermement la dégradation des conditions de travail et un climat anxiogène jamais connue jusqu'alors.

C'est pourquoi les propos consistant à affirmer que "les agents ont largement exprimé déjà leur désaccord et que donc la démocratie sociale a été respectée » ne sont pas acceptable. La CGT et ce à tous les niveaux doit rappeler cela. Ce n'est absolument pas des menaces, simplement le rappel qu'une démocratie digne de ce nom a des règles. Si elles ne sont pas respectées, tout citoyen, de bas comme de haut, devra répondre, tôt ou tard, de ses actes. Ce n'est pas ses menaces lors de l'audioconférence du 3 novembre : " Le DG a précisé qu'il fallait maîtriser ses expressions, comme notamment, les menaces pénales du courrier intersyndical ; Elle a menacé que sans respect, le dialogue s'arrêterait très vite, car il ne serait pas constructif" !!! qui vont nous arrêter d'exiger l'arrêt immédiat du NRP et l'ouverture de VRAIES CONCERTATIONS sur l'avenir de la Fonction Publique dont les Finances Publiques entre TOUS les interlocuteurs, ELUS, AGENTS et leurs REPRESENTANTS.